



Commune
de Bourscheid

AVIS PUBLIC

Vigilance sur la consommation d'énergie

Economies d'énergie

Dans sa réunion du 11 novembre 2022, le conseil communal a décidé des mesures de consommation d'énergie pour se rallier aux efforts luxembourgeois et européens face à la crise potentielle de la sécurité d'approvisionnement en énergie. Ainsi, sont mises en place des mesures d'économie pour adapter la température le chauffage et l'éclairage à l'occupation/inoccupation des locaux. En plus, l'éclairage extérieur des bâtiments et l'éclairage public est limité au minimum nécessaire (dans le respect des consignes de sécurité). En outre, le collège échevinal est invité à examiner les possibilités de recourir aux énergies renouvelables pour les nouveaux projets de construction communaux. Les mesures immédiates se définissent concrètement par:

- l'extinction nocturne de l'éclairage public de 01:00 à 05:00 heures du matin
- à la limitation de l'illumination entre 17h00 et 22h00 des bâtiments communaux
- par l'adaptation de la température à l'occupation/inoccupation dans les bâtiments publics, dans l'administration communale ainsi que dans les écoles, les crèches et les maisons relais.

Nous vous invitons à participer à ces efforts, dans la mesure du possible, en éteignant l'éclairage extérieur et intérieur entre 22 heures et 6 heures, sauf si des activités ont lieu pendant ces heures.

Merci pour votre coopération
Avec nos salutations distinguées
Le collège échevinal